



Note de cadrage Session 1

Coopération européenne en matière de lutte contre la criminalité organisée

Réunion des présidents de la COSAC
29 et 30 janvier 2023
Parlement suédois, ancienne seconde chambre

Coopération européenne en matière de lutte contre la criminalité organisée

Contexte général

La criminalité organisée constitue une véritable menace pour la sécurité au sein de l'UE. Les formes graves de criminalité organisée ne connaissent pas de frontières et englobent toutes formes de criminalité. Des groupes criminels sont présents dans tous les pays de l'UE et **opèrent souvent par-delà les frontières**. 70 % des groupes criminels exercent des activités dans plus de trois pays de l'UE. Dans l'UE, plusieurs critères sont utilisés pour définir la notion de criminalité organisée¹.

D'après le rapport 2021 EU SOCTA², les groupes criminels organisés actifs en Europe sont impliqués dans diverses activités criminelles, pour la plupart dans le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée contre les biens, suivis par la fraude (y compris la fraude douanière, aux droits d'accise et à la TVA), le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Si certains groupes sont spécialisés dans un marché criminel particulier, d'autres sont de plus en plus polycriminels, utilisant les profits d'une activité criminelle pour financer leur expansion dans d'autres domaines criminels.³

Cadre réglementaire au niveau de l'UE

Le 14 avril 2021, la Commission a publié une communication relative à la stratégie de l'UE visant à lutter contre la criminalité organisée (2021-2025)⁴. La stratégie définit des axes de travail prioritaires pour mieux défendre les citoyens et l'économie contre les groupes criminels organisés. La stratégie contient des propositions d'actions à moyen et à long terme visant à aider les États membres dans la lutte contre la criminalité organisée.

En mai 2021, l'UE a adopté des priorités pour lutter contre la grande criminalité organisée pour les quatre prochaines années.⁵ Ces priorités seront mises en œuvre sur la période 2022–2025 dans le cadre de la **plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles** (EMPACT). L'EMPACT⁶ est une initiative européenne pluridisciplinaire, fondée

¹ Collaboration de plus de deux personnes ; des tâches spécifiques attribuées à chacune d'entre elles ; une activité menée sur une période de temps assez longue ou indéterminée ; une certaine forme de discipline et de contrôle ; soupçon de commission d'infractions pénales graves ; activité d'une dimension internationale ; recours à la violence ou à d'autres moyens d'intimidation ; utilisation de structures commerciales ou de type commercial ; blanchiment de capitaux ; exercice d'une influence induite sur les milieux politiques, les médias, l'administration publique, les autorités judiciaires ou le secteur économique, et recherche du profit et/ou pouvoir. (Liste figurant dans le document 6204/2/97 Enfopol 35 Rév. 2)

² Serious and Organised Crime Threat Assessment (Europol).

³ COM(2021) 170 final, Communication relative à la stratégie de l'UE visant à lutter contre la criminalité organisée (2021-2025).

⁴ COM(2021) 170 final, Communication relative à la stratégie de l'UE visant à lutter contre la criminalité organisée (2021-2025).

⁵ Conclusions du Conseil sur la définition des priorités de l'UE pour la lutte contre la grande criminalité organisée pour l'EMPACT 2022 – 2025 (8665/21)

⁶ <https://www.europol.europa.eu/crime-areas-and-statistics/empact>

sur le renseignement et basée sur des données probantes, qui vise à lutter contre les principales menaces criminelles auxquelles l'UE est confrontée. Elle est dirigée par les États membres et fait intervenir de nombreux organismes qui travaillent main dans la main, notamment les services répressifs, les institutions et agences de l'UE, les organisations publiques et privées et les organisations et les pays tiers pertinents. Elle prévoit des mesures à la fois préventives et répressives, ainsi que des actions opérationnelles et stratégiques.

La criminalité organisée en temps de conflits armés et de crises

Les conflits créent des terrains propices à la criminalité organisée et amplifient la menace que des groupes criminels peuvent représenter pour la sécurité intérieure. Les crimes en situation de conflit peuvent comprendre :

- la traite des êtres humains
- la fraude en ligne
- les cyberattaques
- le détournement de fonds destinés à soutenir les réfugiés
- le trafic d'armes

En conséquence de la guerre en Ukraine, des actions d'urgence ont été intégrées en mars 2022 aux priorités de l'UE contre la criminalité dans le cadre de l'EMPACT. Elles couvraient la traite des êtres humains, la criminalité financière, le blanchiment de capitaux et le recouvrement des avoirs, les nouvelles substances psychoactives et drogues de synthèse, et les réseaux criminels présentant un risque élevé.

Les réseaux criminels ont profité de la **crise de la Covid-19** pour adapter leurs pratiques afin de tirer parti de l'incertitude entourant la crise sanitaire. Parmi les crimes commis le plus couramment durant la pandémie figurent :

- les cyberattaques visant des organisations du domaine de la santé et des infrastructures de télétravail
- les campagnes de filoutage, et les attaques par logiciels rançonneurs et par logiciels malveillants
- la commercialisation en ligne et hors ligne d'équipements de protection individuelle et de produits pharmaceutiques et sanitaires contrefaits et ne répondant pas aux normes
- les vols par tromperie, en utilisant l'escroquerie du « petit-enfant » ou du « neveu »
- le pillage d'installations médicales et de pharmacies

[Lien](#) vers Europol, Sécurité et Covid

Points de discussion :

1. Une coopération davantage transfrontalière et pluridisciplinaire : la clé pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Quels seraient les axes d'amélioration de la coopération entre les acteurs concernés pour lutter contre la criminalité organisée ?

2. Comment adapter et renforcer la coopération européenne pour répondre aux formes de criminalité organisée qui ont tendance à croître en situation de crise ?
3. L'accès rapide à l'information, tout en garantissant le respect des droits fondamentaux et la protection des données, est essentiel pour lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. Comment permettre un échange d'informations efficace sans déroger aux considérations liées au respect de la vie privée et des droits fondamentaux ?
4. Les femmes et les enfants courent un risque particulièrement élevé d'être exposés à la traite des êtres humains. Comment la coopération de l'UE peut-elle être utilisée pour faire face à la situation des groupes à risque ?